

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP. : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence Havas, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent

RECLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à

Arrivées à	Départs de	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS
CAHORS 10 h. 25 ^m matin. 5 h. 1 ^m soir. 10 h. 47 »	CAHORS 6 h. 35 ^m matin. 12 » 55 » soir. 5 » 50 » »	8 h. 12 ^m matin. 2 » 37 » soir. 7 » 40 » »	9 h. 22 ^m matin. 3 » 52 » soir. 9 » 17 » »	9 h. 40 ^m matin. 4 » 18 » soir. 10 » 15 » »	12 h. 12 ^m matin. 5 » 17 ^m soir. — —	3 h. 51 ^m soir. 8 » 10 ^m soir. 4 » 39 ^m matin.	12 h. 36 ^m matin. 5 » 48 ^m soir. 11 » 30 » »	11 h. 44 ^m soir. 4 » 18 ^m matin. 2 » 19 ^m soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 4^m matin.
Arrivée à Cahors — 8 h. 56^m soir.

Train de foire. Départ de Libos. — 7 h. 10^m matin.
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15^m matin.

Cahors, le 29 Septembre.

PRIME POPULAIRE

EN VENTE,

Au PROFIT du MONUMENT GAMBETTA.

Un beau dessin du Monument qui va être élevé, à Cahors, à la mémoire de L. GAMBETTA et dont l'exécution est confiée au célèbre statuaire M. FALGUIÈRES.

Ce dessin gravé à Paris et dû à l'habile architecte M. PAUL PUJOL, collaborateur du Maître, mesure 0^m 45 sur 0^m 32.

Prix : 60 centimes.

Pour le recevoir franco, adresser le montant au Comité du Monument, à la Mairie de Cahors.

On peut adresser des demandes collectives. — Les exemplaires demandés seront expédiés par retour du courrier.

Informations

Paris, 28 septembre.

M. le président du conseil a reçu jeudi en audience particulière l'ambassadeur de Chine, et lui a demandé s'il avait quelques indications à lui fournir sur la réponse attendue de son gouvernement. Le marquis Tseng a déclaré qu'il n'avait reçu jusqu'à ce moment aucune réponse, mais qu'il espérait avoir à en communiquer une d'ici samedi.

Le Times, signalant les efforts de la Porte pour reprendre son influence en Egypte, conclut à la nécessité de prolonger l'occupation.

Hendaye, 28 septembre.

Les bandes armées dispersées par la gendarmerie se reforment sur d'autres points.

Au prochain conseil de cabinet, M. Ferry demandera au ministre de la guerre et au ministre de la marine un renfort de 1,500 hommes pour nos troupes à Madagascar, où la situation s'aggrave.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

(2)

L'IDOLE

Ceux-là étaient au premier rang ; ils avaient autrefois séduit et persuadé le baron et engendré ou allumé les passions de son esprit, si différentes de celles de son cœur. En passant, il salua les noms illustres écrits au dos de ces livres fameux : « Bonjour, mes maîtres ! »

Excellents maîtres, car c'étaient eux qui lui avaient enseigné la vanité de toute foi, l'indifférence du grand lendemain et surtout le droit qu'il se croyait à présent de mourir.

Cependant la morte les détestait sans les avoir jamais lus. Instinct de chrétienne. L'image de celle qu'il avait uniquement aimée rapportait d'autres enseignements au baron Hector, ceux de leur enfance à tous les deux. Si la vérité pourtant était de ce côté ?

Si les récompenses et les peines après la mort n'étaient pas un conte fait à plaisir pour effrayer les peuples et les enfants, le chemin qu'il allait suivre n'était pas le bon pour rejoindre la chère femme qui était partie...

Mais, allons donc !... il y a peut-être des destinées éternelles. Les sceptiques se garderaient bien de le nier, de les affirmer plus encore. Qui peut se soucier de ce que personne ne connaît ?... Qui doit s'embarasser d'une autre vie ?...

Toute la question tenait dans un mot : le baron

Le comité socialiste du 10^e arrondissement a envoyé à Bourges deux députés chargés d'inviter M. Brisson à provoquer une prompte convocation du Parlement.

Le Soleil dit que la royauté est seule capable d'enrayer le mouvement socialiste.

Le Voltaire assure que la frontière proposée à la Chine par le gouvernement français passerait beaucoup en amont de Tanhoa et près de Laokai sur le Songkai.

Le Figaro critique les concessions que, d'après le journal le Temps, le gouvernement français consentirait à faire à la Chine.

Malgré les démentis de plusieurs journaux, de la Paix, de la France et de Paris entr'autres, le Temps affirme que M. Grévy ira à la gare recevoir le roi d'Espagne.

Le gouvernement a été avisé que des individus cherchent à organiser une manifestation aux environs de la gare du Nord, sur le passage du cortège du roi d'Espagne.

Ces individus s'occupent, paraît-il, à embaucher des ouvriers sans travail dans les quartiers populaires.

Le bruit court que les principaux meneurs de ce projet de manifestation seraient des étrangers et des agents provocateurs à la solde de M. de Bismarck.

Un journal allemand contient les deux lignes énigmatiques suivantes :

« Nous sommes curieux de savoir comment la population parisienne recevra le roi d'Espagne venant d'Allemagne, après être allé à Strasbourg visiter le régiment dont il a été nommé chef par l'empereur ? »

Que la population parisienne n'oublie pas que ce fut une méchante affaire espagnole sans importance qui fut le point de départ des catastrophes de la terrible année 1870 !

On annonce qu'à la manufacture des tabacs du Gros-Cailillon, tous les ouvriers ou employés qui ne justifient pas de leur qualité de Français sont remerciés immédiatement par ordre ministériel. Cette mesure concerne les ouvriers et employés des deux sexes.

La Petite France, journal de M. Wilson, an-

nonçait jeudi que M. le président de la République avait signé un décret portant nomination d'un gouverneur militaire de la Corse.

Le journal Paris se dit en mesure d'affirmer au concurrent du Journal officiel que le gouvernement n'a jamais eu connaissance d'un pareil projet.

Le même démenti se retrouve dans la correspondance Havas.

On assure que le gouvernement italien, cédant à la pression de l'opinion publique, excitée par la presse de Rome, a demandé, de la façon la plus courtoise, des explications sur les mesures militaires prises en Corse.

Le gouvernement français aurait, de son côté, demandé des explications sur les préparatifs militaires faits par l'Italie sur la frontière des Alpes.

On assure que pour couper court à toutes les critiques dont il est l'objet, M. Wilson, à son retour à Paris, n'habitera plus l'Elysée ; il reprendra possession, avec sa famille, de son hôtel du faubourg Saint-Germain.

Aussitôt que les événements du Tonkin auront pris fin, la division navale de Cochinchine sera reconstituée. On lui annexera la station du Tonkin.

Le bruit court que Si-Sliman aurait été tué chez les Berabers, dans un repas auquel l'avaient convié deux notables de la tribu.

Le bruit court que les Pavillons-Noirs ont abandonné Son-Taï, laissant la citadelle aux Annamites.

Les villages de Phung et Lugne-Dai ont été évacués ; l'ennemi s'est retiré sur l'autre rive.

De nombreux mandarins ont fait leur soumission à M. Harmant.

Jendredi soir, le directeur Rochard, inspecteur général du corps de santé de la marine, oncle de M. Camescasse, rentra à pied à son domicile, lorsqu'il a été frappé par derrière d'une balle de revolver de petit calibre.

Le meurtrier est un inconnu qui n'a pu être retrouvé.

Le blessé a été secouru par le général Pittié, qui passait en voiture au moment où l'attentat a été commis. Il a pu regagner ses appartements.

Le premier sur la liste des jeunes gens admis, cette année, à l'Ecole polytechnique, M. Coste,

aura obtenu deux jolis succès en quelque semaines, puisqu'il a été reçu aussi second à l'Ecole normale supérieure. Il est le fils de M. Coste, général de brigade à Rouen.

La statue d'Alexandre Dumas sera, dans quelques semaines, installée à Paris.

La ville de Villers-Cotterets, où Dumas vit le jour, a la prétention légitime de posséder, elle aussi, l'image de son illustre enfant.

Le conseil municipal de Villers-Cotterets a émis un vote, et un comité s'est créé pour ouvrir une souscription et faire un chaleureux appel à toutes les bonnes volontés.

M. Ferdinand de Lesseps vient d'inviter toute la presse à l'inauguration du Panorama du Canal de Panama, qui a eu lieu vendredi 28, à cinq heures du soir.

Dernières Nouvelles

Paris, 28 septembre, soir.

Au banquet de Bouron, M. Waldeck-Rousseau a déclaré que, en dépit des critiques et des attaques continuelles des intransigeants, l'affaire du Tonkin se terminerai pacifiquement.

Le Temps déclare savoir aujourd'hui avec certitude ce que demande la note chinoise. Elle réclame toute la rive gauche du Fleuve-Rouge, une zone neutre sur la rive droite ; ce qui équivaldrait à l'abandon de toutes nos positions sur le Delta.

M. Oustry, préfet de la Seine, a remis définitivement sa démission au président du conseil.

Cette démission a été acceptée.

Paris, 29 septembre.

La date de la rentrée des Chambres serait définitivement fixée au mardi 23 octobre.

chambre ronde et que tout était nouveau pour ses yeux.

Son père interrompait ses jeux, la faisait assise, et, se mettant à genoux devant elle, la contemplant avidement, lui disait ce qu'on dit aux petits enfants : « Myriam, embrasse-moi avec vos bras. »

Sous cette faible et douce étreinte, son cœur se fondait. Mais il s'aperçut que ses pleurs inquiétaient Myriam ; il les retint et les dévora.

Ce fut le premier sacrifice ; il en trouva la récompense. L'enfant ne se sentait plus jamais assez près de lui. S'il oubliait un moment de s'occuper d'elle, s'il retombait dans quelque cruelle rêverie, elle arrivait doucement sur la pointe de ses petits pieds par derrière, et, grimpa au dossier du siège sur lequel il était assis, lui mettait ses deux menottes sur les yeux, en riant de tout son cœur. Ces frais éclats remplissaient la chambre comme des cris d'oiseau. Le baron jouissait et souffrait à la fois de cette gaieté enfantine « Voilà donc, se disait-il, toutes les traces qu'a laissées dans ce petit cœur celle qui l'avait formé de son sang. O chers petits ingrats ! ô nature !... Et moi aussi, que je cesse d'être, elle rira le lendemain à ma cousine l'abbesse, et se souviendra encore moins de moi ! »

Un soir pourtant, Myriam, lasse d'avoir trop joué, exigea que son père l'endormit sur ses genoux. Qui peut expliquer les enfants ? Leur mémoire est plus fidèle qu'on ne pense.

Le souvenir est comme une graine semée par le vent dans ces âmes légères. Un jour, on s'aperçoit que la graine a germé, il en sort une fleur-lette triste et charmante.

Ce soir-là, il faisait chaud, la grande fenêtre de la tour était ouverte. Bercée sur les genoux de son père, Myriam laissait errer, de la mer au ciel, ses grands yeux qui ne se fermaient point :

— Alors, dit-elle, maman est avec les étoiles.

Hector ne pouvait plus supporter celle-ci ; il ne la considérait plus que comme l'esclavage de la douleur. Esclave, lui ! Il se croyait libre, il brisait sa chaîne !

Deux fois il s'approcha d'une table, prit une plume. Que voulait-il faire ? Exposer pour les parents et les amis de Kernovenoy la cause de la mort qu'il allait se donner et s'en excuser devant eux ; il sentait donc que cette mort avait besoin d'excuse. Mais il leva les épaules. Il connaissait bien tous ces gens-là, d'honnêtes gens qui avaient toujours eu plus de raison que de passion et qui ne le comprendraient point. Alors il reprit la plume, cette fois pour tracer son testament, — deux lignes :

« Je veux que la tutelle de ma fille... »

Enfin, il pensait à sa fille !... et il murmura :

« Elle est la seule puissance au monde qui pourrait me commander de vivre. — Faible puissance.

Il ajouta tout haut : « Pauvre fillette ! » — et n'en continua pas moins d'écrire.

Il confiait à M. d'Avrigné la tutelle de Myriam, et remettait la garde et l'éducation de l'enfant à mademoiselle de Kernovenoy, sa cousine germaine, en religion mère Sainte-Marthe, supérieure des Ursulines de Vannes. Ayant achevé, il se leva.

L'autre muraille de la chambre, qui faisait face aux bibliothèques et que percail la croisée pratiquée sur le jardin, supportait des armoires également vitrées, remplies d'armes de toute sorte. Il ouvrit une de ces armoires, y prit un pistolet, s'assura qu'il était chargé et sourit.

Il avait été officier à vingt ans, et il descendait d'une race guerrière. Là, dans cette sérénité au moment suprême, se retrouvait le soldat et le gentilhomme que l'horreur physique de la mort n'incommodait pas... Pourtant une dernière hésitation le visita... Il posa l'arme sur la table :

« Elle me disait que nos âmes se retrouveraient là-haut et ne se quitteraient plus, murmura-t-il... Au diable ! Y a-t-il des âmes ?... »

Au même instant il tressaillit et prêta l'oreille. Les cloches !... La dépouille de celle qui à ses yeux, avait été la plus belle, allait descendre tout à l'heure sous la terre glacée !...

Les cloches le déchiraient... Mais plus près, un bruit bien différent se fit entendre... Un craquement de branches froissées, un bruit de voix et de rires joyeux qui montait... Il courut à la croisée :

Qui va là ?

Puis il eut un second cri, mais aussitôt étouffé.

Entre les feuilles, derrière la vitre, la tête blonde de Myriam venait de lui apparaître... Il n'apercevait pas encore le bras qui soutenait l'enfant. Un instant, la superstition dont il se croyait si bien défendu le mordit au cœur. Est-ce que Myriam lui arrivait, portée sur des ailes invisibles ?... Il ouvrit ou fit voler plutôt la fenêtre !

— Tu vas me la tuer ! cria-t-il, voyant que la fillette était assise sur l'épaule de Martin.

Elle tendait vers lui ses deux petits bras ; il la saisit :

— Ah ! disait-il, tu me l'aurais tuée ! tu me l'aurais tuée !

Cela n'eût pas été peut-être si malheureux pour elle, grommelait le vieux garde, tout en redescendant le long du jasmin.

Une heure après, M. de Kernovenoy avait repris du goût à vivre ; il ressemblait au voyageur mourant du tourment de la soif, qui découvre un fruit oublié sur une branche au bord du chemin, et trouve, en y mordant, la force de continuer le voyage.

On transporta les jouets de Myriam dans la tour, où la fillette s'amusa, surtout parce qu'elle n'était guère venue jusque-là dans la grande

Revue des Journaux

LA PRESSE RÉPUBLICAINE
et la réforme judiciaire

On lit dans le Journal des Débats :

Sauf un très petit nombre d'exceptions, l'unique grief relevé contre ces magistrats était le désir de disposer de leur place, c'est « leur maison d'Albe qui les a perdus ».

Telle est la principale préoccupation qui paraît avoir inspiré le dernier mouvement judiciaire. La loi du 30 août 1883 n'avait supprimé que neuf présidents de chambre, la chancellerie met vingt-un de ces magistrats à la retraite, afin de se ménager douze postes d'avancement dont elle dispose en faveur de ses protégés.

Si désastreux que fût le principe consacré par la dernière loi, il n'eût pas été mortel pour la magistrature si l'œuvre d'élimination eût été conduite avec une modération et une équité relatives ; mais, si un corps fortement constitué peut à la rigueur survivre à une épuratoire, il lui est infiniment plus difficile de résister aux atteintes portées aux principes professionnels par des promotions purement politiques et aux dissensions intérieures que provoquent les disgrâces arbitraires et les avancements immérités.

On lit dans le Parlement :

Parmi les noms compris dans ce décret de prescription, à peine s'en en remarque quelques-uns que la politique avait notoirement compromis. Quant aux autres magistrats qui sont privés de leur siège, qui a pu attirer sur eux les sévérités du ministre de la justice ? On l'ignore. Mais on peut se faire une idée de la manière dont les victimes ont été désignées.

On a déjà vu dans certaines villes le scandale et l'indignation causés par les révocations imprévues, et que la passion politique la plus aveugle suffit à peine à expliquer. On a vu des magistrats, qui étaient l'honneur de la magistrature, dont la science et les mérites éminents étaient hautement reconnus par tous, dont l'honorabilité défiait toutes les calomnies, et qui par la correction et la réserve de leur attitude ne donnaient aucune prise au reproche banal d'hostilité, on les a vus exclus brutalement, sacrifiés à de basses intrigues, à des rancunes anonymes, à de lâches dénonciations. On leur a même refusé ce dernier lien qui, à l'heure de la retraite, rattache encore le magistrat à la carrière judiciaire : on les a jugés indignes de l'honorariat. Ils se retirent, parfois cruellement blessés, atteints dans leurs intérêts les plus respectables et dans leurs sentiments les plus chers, mais entourés de l'estime de ceux qui ont été les témoins de leur vie. Les témoignages d'estime qu'ils recueillent, et le sentiment tout opposé qui est désormais le partage de ceux qui les ont frappés, adoucissent sans doute l'amertume de leur disgrâce.

Pour les venger, il suffirait peut-être de citer les noms et de raconter l'histoire de la plupart de ceux qui s'élèvent sur les ruines de la magistrature. Les mouvements qui suivent les décrets d'épuration pourraient facilement fournir les traits d'une cruelle satire. On parle de nominations hiérarchiques. Est-ce une plaisanterie, et quelle inconsciente ironie a fait adresser au ministre de la justice un pareil éloge ! Quand une fournée de magistrats, qui, depuis quelques années à peine, appartiennent aux fonctions judiciaires, escaladent, avec une agilité surprenante, tous les échelons et se trouvent portés

aux postes les plus élevés, est-ce là le respect de la hiérarchie ?

Si nous avions le goût des personnalités, si nous voulions discuter les mérites, contrôler les titres, apprécier la valeur intellectuelle et morale de ceux que la faveur ministérielle a gratifiés des fonctions les plus hautes et les plus difficiles à bien remplir, il y aurait là sujet d'une étude instructive et peu édifiante.

Voici donc les jeunes, l'espoir de la magistrature régénérée, les Jeunes-Frances de la robe. Ils ont traversé la cléricature, passé quelques mois dans le cabinet d'un ministre ou d'un sous-secrétaire d'Etat, où ils ont appris les obligations illimitées dont un fonctionnaire est tenu envers un gouvernement « qui le paie ». Ce dernier mot est resté gravé dans leur mémoire, il n'en sortira jamais. Après avoir hésité entre les perceptions et la magistrature, ils ont préféré cette dernière carrière. Bien leur en a pris. Après trois ou quatre années de service judiciaire, les voilà installés dans un siège de président.

.... Après ces épurations successives, l'heure de la réorganisation sonnera sans doute, heure difficile où il faudra reconstituer, pour le droit et pour la justice, tout ce qu'une politique dérangée aura brisé et avili.

CHRONIQUE LOCALE

ET FAITS DIVERS.

Hier matin, MM. les ingénieurs et inspecteurs de la Compagnie d'Orléans sont arrivés à Cahors, en compagnie des ingénieurs de l'Etat chargés de la construction de la ligne de Brive à Montauban. Ces messieurs sont repartis à 11 heures 40 pour aller visiter l'état du tronçon de Cahors à Montauban, dont l'ouverture doit avoir lieu, assure-t-on, le 15 novembre.

Par décision de Mgr l'évêque, ont été nommés : curé de Lacapelle-Marival, M. Vassal, desservant de St-Siméon ; — desservants : de St-Siméon, M. Despages, desservant de St-Denis (Martel) ; — de St-Denis (Martel), M. Lapétitie, desservant de Cézac ; — de Cézac, M. David, desservant de Valprionde ; — de Valprionde, M. Lalabarde, desservant de Ste-Alauzie ; — de Sauzet, M. Tolet, desservant de St-Matré ; — de St-Matré, M. Bousquet, desservant de Labastide-du-Vert ; — de Bonneviolle, M. Acrosse, vicaire de Vayrac ; — de Divillac, M. Bonnemaire, vicaire de St-Cirgues ; — chapelain de Rocamadour, M. Arlet ; — vicaires : d'Aynac, M. Cassagnes ; — de Labastide-Murat, M. Lafon ; — de Martel, M. Martel ; — de Souillac, M. Vayssié.

L'ASSEMBLÉE DES GREFFIERS DE COMMERCE.

La Compagnie d'Orléans a accordé une réduction de 50 0/0 sur les prix des places du tarif général aux greffiers des tribunaux de commerce de France qui se rendront à l'assemblée générale de leur société, devant avoir lieu à Blois, le 21 octobre prochain.

Cette réduction sera valable les 19 et 20 octobre pour l'aller et les 22 et 23 octobre pour le retour.

LE CONGRÈS DES SAPEURS-POMPIERS.

La Compagnie d'Orléans a accordé la même réduction de 50 0/0 aux officiers et sous-officiers des sapeurs-pompiers de France et d'Algérie appelés à prendre part au congrès qui aura lieu à Neuilly-sur-Seine, le 7 octobre prochain.

Cette réduction sera valable les 5, 6 et 7 octobre pour l'aller et les 7, 8 et 9 octobre pour le retour.

Pour jouir de ce bénéfice, il suffira de produire la lettre d'invitation signée par les présidents des réunions dont il s'agit.

Les hommes des classes de 1875 et de 1877, mis à la disposition de l'autorité militaire, c'est-à-dire qui ont été dispensés du service actif en temps de paix pour les motifs suivants, sont invités à déposer leur livret, soit à la gendarmerie, soit à la mairie de la commune, avant le 15 octobre :

Catégories de dispensés :

- 1° Aîné d'orphelins de père et de mère ;
- 2° Fils unique ou aîné de veuve ;
- 3° Petit-fils unique ou aîné des petits-fils de veuve ;
- 4° Fils, petits-fils unique, ou aîné des fils ou des petits-fils d'un père aveugle ou entré dans sa soixante-dixième année ;
- 5° Frère de militaire au service ;
- 6° Frère de militaire mort au service ou réformé ou admis à la retraite pour blessures reçues dans un service commandé ;
- 7° Dispensé à titre de soutien de famille.

ARMÉE DE TERRE.

Les hommes des catégories ci-dessous sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel à la mairie de leur résidence à partir du dimanche 18 novembre 1883 jusqu'au dimanche 2 décembre suivant.

1° Tous les hommes des classes de 1863, 1870 et 1874 sans exception ;

2° Les hommes de la classe de 1878, à l'exception de ceux de la première portion, lesquels ont quitté le service actif porteurs de leur livret en règle.

Nota. — Les hommes ayant contracté l'engagement conditionnel dans le courant de l'année 1879 sont de la classe 1878.

En conséquence, les livrets des hommes désignés ci-dessus seront pris par la gendarmerie et adressés par elle au bureau de recrutement pour y établir les ordres de route ; ils seront renvoyés à la gendarmerie qui les remettra aux intéressés.

Les hommes qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent avis seraient passibles de punitions disciplinaires.

Avis important. — Les hommes sont pré-

basques de son habit.

— Myriam, lui dit-elle, voulez-vous me quitter ?... Vous auriez une autre mère.

L'enfant tressaillit, ses yeux se mouillèrent de larmes ; elle s'accrocha de toute sa force à son père.

— Non, fit-elle, je veux rester avec vous toujours.

Mais cette émotion passagère ne lui avait pas fait oublier son grand désir. Comme M. de Kernovenoy se baissait de plus près encore pour l'embrasser, elle lui dit à l'oreille, entre deux baisers qu'elle lui rendit :

— Père, je veux aller sur la grève.

Il obéit. C'était son lot désormais d'obéir. D'ailleurs, n'avait-il pas besoin lui-même d'air et d'espace ? Il commanda de seller un cheval. Tenant fermement l'enfant devant lui sur la selle, il descendit la rampe bordée de plantes marines, qui, du château, conduisait au bourg, tourna le pied du château et mit sa monture au galop sur les falaises.

La brise était dure, bien qu'échauffée par un brillant soleil de mai, et bientôt dénoua la chevelure d'or de Myriam, muette d'abord, et partagée entre la peur et le plaisir que lui causait cette course rapide. M. de Kernovenoy pressait encore du talon l'ardente bête qui les emportait tous les deux.

Cet exercice violent lui faisait un grand bien ; et, pressant Myriam sur son cœur, il se disait qu'à son âge, plein de force et de santé, il ne lui restait plus qu'à rompre son corps par la fatigue et à nourrir son âme de l'unique amour de cette tête blonde.

Cependant, il fit un reproche à la fillette, le seul qu'il dut jamais lui faire. L'embrassant de nouveau, il lui dit avec un triste sourire :

— Pourquoi n'est-ce pas à elle que tu ressembles ? De quoi t'avises-tu, petite, de me ressem-

blés ?

— L'employé de mairie ou le gendarme détache ce récépissé qui est collé à la fin du livret en la prévenant qu'il devra, sous peine de punition, représenter le récépissé lorsque le livret lui sera rendu.

Quant un livret ne sera pas pourvu d'un récépissé, le maire ou le gendarme se servira d'un des imprimés en blanc qui lui ont été envoyés à cet effet par le commandant de recrutement et le remplira à l'aide des indications contenues dans le livret.

Parmi les récompenses du ministère de l'intérieur pour acte de courage, nous remarquons le nommé Lacombe, portefaix à Cahors, qui reçoit une mention honorable pour plusieurs actes de dévouement accomplis pendant les années 1882-1883.

Le sieur Calvet, maçon au chantier de l'Ecole normale, à Cahors, est tombé ces jours derniers d'une hauteur de six mètres ; il s'est fracturé un bras et fait plusieurs plaies contuses à la tête. Il a reçu les soins du docteur Gélis.

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

On écrit de Périgueux :

Une funèbre découverte a été faite mardi, par deux personnes de la commune de Change. Dans l'après-midi, elles découvrirent, dans un fourré, le squelette d'un individu, auquel adhéraient encore quelques lambeaux de chair.

La tête était détachée du tronc ; à côté du mort se trouvait un fusil à deux coups, dont on déchargea.

D'après les premières constatations, on a cru reconnaître une personne disparue des environs depuis le 26 mai, jour de la grande foire de Périgueux. Vu l'état du cadavre, on a lieu de supposer qu'il a dû être déchiqueté par les loups.

On écrit de Sarlat :

On annonce le mariage de M^{lle} de Maleville, petite-fille du marquis et de la marquise de Sainte-Anlaire, avec le vicomte de Seza, lieutenant d'infanterie, arrière-petit-fils du célèbre défenseur de Louis XVI.

Le comte de Maleville, père de la jeune fiancée, habite le magnifique château de Fénélon, près de Sarlat.

On écrit de Villeneuve-sur-Lot :

Encore une victime de la rage. Le sieur Fauché, âgé de quarante ans, propriétaire à Saint-Étienne-de-Fougères, avait été mordu par un petit chien qu'on avait l'habitude de caresser, et qui était devenu enragé, sa mère ayant été mordu par un autre chien hydrophobe.

Dès que la maladie s'est déclarée, l'infortuné Fauché s'est rendu compte de sa situation à un

bler à moi ?

Le lendemain était un dimanche. Le matin, à dix heures, M. de Kernovenoy sortit encore du château et prit à pied le chemin du bourg. Il tenait sa fille par la main, et, suivi seulement d'une femme de service, il entra dans l'église. Rien d'étonnant que le baron allât à l'office du dimanche ; il n'y avait jamais manqué, en dépit de son indifférence religieuse bien connue. Naguère, il expliquait cette contradiction en riant :

— Un gentilhomme doit se montrer à la messe. Mais on avait tant dit que désormais il se tiendrait reclus dans sa tour, que ce fut une surprise générale de le voir.

En traversant la nef, il reçut d'abord le salut discret de quelques bourgeoises en habit de deuil comme lui. C'était ce qu'on appelait au bourg « les dames de la baronne », les veuves des capitaines au cabotage qui avaient péri en mer. On ne leur connaissait point d'autres ressources que les dons du château. Le baron leur rendit ce salut de façon à leur faire comprendre qu'elles n'avaient pas tout perdu avec la châtelaine ; puis il gagna le banc réservé tout près du chœur, et, sans y penser, s'agenouilla.

Ordinairement, il se tenait debout. L'exemple qu'il voulait donner à sa fille ne lui avait pas même coûté une seconde d'hésitation. Le curé, qui entonnait le Kyrie, voulut croire à un autre sentiment qu'à celui de l'exemple, et ne put s'empêcher de dire entre deux versets, à demi-voix :

PAUL PERRET.

(A suivre.)

Quand donc irons-nous la voir tous les deux ?

La nuit suivante, le baron, penché sur son sommeil, s'aperçut qu'il était traversé de rêves. La petite dormeuse appelait sa mère, lui tendait les bras ; ses lèvres se pressaient comme pour un baiser, puis, elle s'éveilla frissonnante, et il dut tenir ses petites mains dans les siennes jusqu'à ce qu'elle se fût rendormie : « O cher petit cœur, disait-il, cher petit vase mal clos d'où ce pieux parfum s'échappe ! Comme elle se souvient ! »

Sa tendresse envers Myriam s'en serait encore accrue, si, désormais, elle avait pu s'accroître. L'inquiétude lui vint un jour que, sans cesse enfermée dans la chambre rouge, la délicate créature ne pâlit et ne s'étioilât. Il descendit avec elle au jardin. Les gens du château, qui le revoyaient pour la première fois, n'essayèrent point de le troubler et se tinrent à l'écart.

Mais voilà que l'épreuve se trouva trop forte ; il lui sembla qu'un hiver et qu'un printemps pendant lesquels la baronne Marie avait été malade n'avaient point effacé, dans ces allées, la trace des pas de celle qui ne devait plus les parcourir. Il se laissa tomber sur un banc, sous un bosquet de chèvrefeuilles et de genêts odorants, et cacha sous sa main ses yeux humides.

Myriam, sans rien dire, s'était mise à dépouiller le bosquet de ses belles grappes jaunes et roses et faisait un terrible bruit dans le feuillage. Tout à coup, ayant cessé de l'entendre, il releva la tête.

La mignonne était au bord de la terrasse, en un endroit qu'elle connaissait bien, où l'hiver passé avait fait dans le mur une brèche qui permettait à sa petite taille de se pencher au-dessus des pierres éboulées et à son regard curieux de courir au-dessous d'elle sur l'abîme. Elle riait, comme toujours, en lançant son lutin à pleines mains par cette brèche.

La marée était basse ; une troupe d'enfants

s'ébattait sur la grève découverte, et recevait en riant aussi, avec des cris de joie, cette pluie de fleurs.

Dans ce jeu, M. de Kernovenoy reconnut encore la nature. Myriam recherchait d'instinct le mouvement et la vie ; les amusements de cette bande de marmots l'attiraient, et, de ce ton à la fois suppliant et impérieux qui n'appartient qu'à ces chers tyrans, elle déclara qu'elle voulait aller comme eux sur la grève.

Le baron pensa que sa mère, autrefois, lui suffisait, que jamais elle n'avait demandé de promenades au dehors, jamais de compagnons de plaisir. Les mères ont le secret d'enchaîner les désirs de ces petits cœurs ; mais pour cela il n'y a qu'elles.

Comme il demeurait là, tout pensif, on lui présenta une lettre apportée par un courrier. Elle venait de la supérieure des Ursulines, informée, comme tous les Kernovenoy, de la mort de la jeune baronne. Mère Sainte-Marthe écrivait à son cousin pour lui représenter qu'il ne lui serait pas aisé d'élever sa fille auprès de lui, et qu'il agirait sagement en la conduisant au couvent de Vannes.

Que feriez-vous de la chère petite ? ajoutait la supérieure. Un joli démon peut-être ; nous en ferons un ange.

Voilà en quoi mère Sainte-Marthe se trompait. C'était un ange qu'il voulait faire lui aussi, dit-il pour cela, prêcher d'exemple et abjurer les grands sceptiques, « ses maîtres ». Second sacrifice, celui des railleries favorites et des signes extérieurs de l'indifférence et du doute, l'immolation enfin de son esprit.

Il vit bien alors comme son renoncement est peu chose.

La supérieure des Ursulines, qui ne l'en croyait point capable, le jugeait mal. Il se pencha vers Myriam, qui ne cessait pas de le tirer par les

tel point qu'il serrait la main des amis qui allaient le visiter et les priaient aussitôt de s'éloigner.

Quand l'homme de l'art a compris que le mal allait arriver à son paroxysme, il lui a administré une dose d'opium qui a mis fin à son existence.

Sa famille est dans la désolation.

On nous écrit de Mongesty :

Une maladie pestilentielle sévit en ce moment sur la race porcine. Les victimes sont déjà nombreuses, malgré toutes les précautions prises pour arrêter la contagion. On donne à cette maladie le nom vulgaire de *mal rouge*. Lorsqu'un animal en est atteint, autant vaut-il l'abattre tout de suite ; il est très rare que l'on parvienne à le guérir, car les effets de ce mal sont foudroyants. Cependant on espère, au moyen de remèdes préventifs, remédier à la situation.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS
du 22 au 29 Septembre 1883.

Naissances.

Sers, Eugénie, rue Pierre de Bernis, 10.
Alaux, Marie, à Cabessut.
Bro, Jean, place Galdemar.
Vincent, Jules, rue Nationale, 32.
Bailly, Irma, caserne d'infanterie.
Halouchery, Marie, magasin des tabacs.
Tamalet, Alice, rue Saint-Barthélemy, 17.
Gréze, Marie, rue Nationale, 10.

Mariages.

Guillaud, François, et Rougié, Marie.
Ginouhac, Jean, et Castagné, Anne.
Calvet, Baptiste, et Vert, Marie.
Bordarie, Baptiste, et Touiza, Marie.

Décès.

Falguières, Françoise, s. p., 88 ans, aux Durands.
Tourette, Henri, 10 mois, rue Saint-James, 48.
Alaux, Joachim, 15 mois, rue Jean Vidal, 2.
Péridé, Marguerite, s. p., 70 ans, rue Sainte-Barbe.
Veydet, Jean, marchand, 73 ans, rue de la Liberté.

AVIS.

M. Audouard, chirurgien-dentiste, à l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il a transféré son cabinet au Châlet de l'hôtel des Ambassadeurs, où il sera du 1^{er} au 5 de chaque mois.

DÉBARRASSÉ D'UN HÔTE INCOMMODE.

Depuis 3 ans, à certaines époques de l'année, surtout en automne, ou à la fin de décembre, des douleurs rhumatismales me faisaient cruellement souffrir. Toutes les articulations des pieds étaient gonflées et il m'était impossible de faire un pas sans le secours d'une chaise ou d'un bâton. J'ai éprouvé également les mêmes douleurs, à plusieurs reprises, à la main gauche et au poignet. J'ai employé la moutarde, la teneur d'iode, les sangsues, etc., mais aucun de ces médicaments n'a été aussi efficace que vos Pilules Suisses. C'est pourquoi je veux toujours en avoir à ma disposition et en recommander l'emploi à tous ceux qui souffrent.

LAIS... à Ch... (Haute-Marne).
Nous garantissons la vérité absolue de cette lettre.

Variétés

l'Algérie

ET LES ALGÉRIENS

NOTES D'UN VOYAGEUR

XIV

MAURES, COULOGLIS ET NÈGRES

Les Arabes citadins, *hadars*, portent le nom de Maures. Ils ne sont plus nombreux en Algérie, où, du reste, ils n'ont jamais joué un rôle important. Au moment de la conquête, la plupart des familles riches ont émigré en Egypte, à Constantinople, en Tunisie ou au Maroc ; et celles qui sont restées s'étiolent de plus en plus et diminuent de jour en jour.

Le caractère des Maures est doux et paisible. C'est la conséquence de leur indolence naturelle et de leur tempérament lymphatique. Aucune des professions qui exigent une certaine activité ou un certain déploiement de forces physiques ne les attire. S'ils jouissent de quelque aisance, ils coulent des jours tranquilles dans une douce oisiveté ; s'ils ont besoin d'exercer une industrie pour vivre, ils ouvrent une petite boutique, une épicerie, n

café, un magasin de tabac, se font tailleurs, brodeurs ou cordonniers. Ceux qui ont reçu de l'éducation briguent les emplois administratifs, les magistratures spéciales, les situations religieuses que peuvent occuper les indigènes. D'autres, moins ambitieux, se contentent d'être *kodjas* ou *chaouchs*, garçons de bureau ou agents de police. Ils sont fiers d'être fonctionnaires, rétribués par le gouvernement, et d'échapper ainsi au surnom de *shakri*, marchand de sucre, équivalent injurieux du mot *mercanti*, réservé aux Européens.

Ce n'est pas à proprement parler une race, mais un composé de diverses races. Ils ont dans leurs veines du sang de tous les peuples qui se sont succédé en Afrique depuis les Phéniciens et les Romains jusqu'aux renégats et aux captifs de France, d'Espagne et d'Italie, si nombreux à Alger, aux temps des pirates. Leur taille est en général au-dessus de la moyenne, leur peau blanche, leurs yeux grands et vifs, leurs cheveux noirs. A part l'embonpoint, trop accusé chez eux, ils ont le type des populations du midi de l'Europe.

Leur costume se compose d'une culotte bouffante, *seroual*, d'une veste et de deux gilets brodés en or ou en soie. Une ceinture aux couleurs éclatantes serre leur taille ; autour de la chechia qui couvre leur tête s'enroule un long turban ; ils portent rarement des bas, pour procéder plus aisément aux fréquentes ablutions prescrites par le Koran, et ont pour chaussures des *sebabath*, larges souliers sans talons.

Jeté sur les épaules avec une négligence étudiée, un burnous de fine étoffe blanche complète ce costume qui ne manque pas d'élégance.

Celui des Mauresques varie, selon qu'elles restent à l'intérieur de leurs demeures ou qu'elles se promènent en ville.

Dans le premier cas, elles portent une chemise en gaze, sans manches, et un ample caleçon en calicot ou en indienne qui descend au-dessous du genou. Les jambes sont nues et les pieds chaussés de babouches. Leurs cheveux sont lissés en bandeaux et tressés en une ou deux nattes qui tombent jusqu'à terre. Pour coiffure, elles ont une calotte en velours. Une veste étriquée, une brassière pour mieux dire, étriangle la poitrine sans dépasser les épaules.

Les riches Mauresques portent le *rhila*, redingote en soie brodée d'or. Avec le *rhila*, elles nouent au-dessus de leurs hanches le *fouta*, longue jupe en soie rayée que retient une magnifique ceinture dont les bouts pendent par devant. Des babouches en velours vert ou rouge, des colliers de sequins ou de perles, des bagues et des boucles d'oreilles garnies de diamants, de lourds bracelets en or, *m'sais* pour les bras, *m'hais* pour les jambes, font encore mieux ressortir leurs splendides atours et valoir leur beauté.

Pour sortir, elles quittent le *fouta*, passent par dessus leur caleçon un pantalon aux larges plis qui descend jusqu'à la cheville, nouent derrière leur tête un voile qui cache la figure à l'exception des yeux, et s'enveloppent de deux haïks de laine, l'un léger, l'autre plus long et plus épais.

Ainsi attifée, la Mauresque a tout l'air d'un paquet ambulant. Autant elle est séduisante dans sa demeure, paresseusement étendue sur de moelleux coussins, avec sa grâce nonchalante, sa taille bien prise, ses yeux étonnés, ses mains aux ongles teints de henné, son langage aux inflexions étranges, ses superbes parures, autant elle est disgracieuse à travers les rues, avec sa démarche embarrassée, ses pieds trainants, et le balancement trop prononcé des vêtements qui l'entourent.

Ce n'est plus une femme qui s'avance, c'est une masse informe qui se meut péniblement.

Quand la Mauresque vient au monde, on l'appelle *Fathma*, en l'honneur de la mère du prophète. Huit jours après, on lui donne son nom définitif, mais sans trop fêter son arrivée, car pour la plupart des musulmans, la naissance d'une fille est une malédiction.

L'enfant grandit, considérée comme une charge, si les parents sont pauvres, battue, reléguée dans un coin, ou accablée de travaux pénibles ; si la famille est dans l'aisance, abandonnée à la garde d'une servante ; dans tous les cas, frustrée des soins maternels et privée de toute éducation. Pour le Maure comme pour l'Arabe, la femme est un meuble qu'on possède, un objet vénal, un être inférieur qui ne doit ni penser ni agir. Donner de l'instruction aux filles, c'est commettre un gros péché. Aussi dans son ignorance absolue, la Mauresque

n'a-t-elle aucune notion du bien et du mal. Sans attachement pour son mari, qu'elle reconnaît pour son maître, qu'elle craint comme un ennemi, elle n'est ni bonne épouse, ni bonne mère, ne pense qu'à sa toilette et n'a aucune des qualités de la maîtresse de maison.

Et cependant de récents essais ont démontré que les mauresques ne manquent ni d'intelligence, ni d'aptitude à apprendre. Mais les préjugés des musulmans les empêcheront longtemps encore d'envoyer leurs filles à l'école.

Pour civiliser ce beau pays, il faut que la loi française fasse en Algérie ce qu'a fait le christianisme dans les sociétés antiques : relever la condition de la femme et bien établir ses droits.

On appelle *Coulouglis* les indigènes issus des Turcs et de femmes Mauresques. C'est une race qui se confond de jour en jour avec les Maures dont ils ont le costume, la religion, la langue et les mœurs.

L'Algérie avait autrefois avec le Soudan des relations actives et suivies. La traite des noirs entretenait ce commerce. Ainsi s'explique la présence au nord de l'Afrique de nègres venus de Tombouctou ou du pays des Bambaras. L'abolition de l'esclavage tend à les faire disparaître.

Ils exercent de préférence les métiers qui demandent peu d'activité individuelle et beaucoup de force physique ; ils sont manœuvres, maçons, terrassiers, portefaix, quelquefois même vanniers, ou fabricants de sparterie. Ce sont des travailleurs laborieux et dociles.

Les négresses remplissent dans les bains maures l'office de masseuses, se font servantes, ou vendent au coin des rues des gâteaux et des petits pains dont les Arabes sont très-friands.

Malgré les épreuves qu'elle a subies, cette race a conservé son humeur facile et sa gaieté. Elle a le monopole des plaisirs bruyants. Dès qu'arrive une fête, française ou musulmane, ils se mettent à parcourir les rues, à faire avec leurs grosses caisses, leurs tambours, leurs castagnettes de fer, *karakob*, un tapage aussi assourdissant que peu mélodieux, et à se livrer sur les places publiques à une sarabande désordonnée. Ce sont des rondes sans fin, des cabrioles de clown, des contorsions d'épileptique. Et ils s'amusez franchement avec ces violents exercices et cette musique enragée.

Il y a plaisir à les voir, pendant quelques instants, « dodelinant de la teste » sauter plus ou moins en mesure et montrer dans un large rire leurs dents nacrées et leur face épanouie. Dans leurs derbebas ou fêtes privées, la danse lascive des négresses étonne d'abord, mais finit bientôt par fatiguer.

Non moins étrange, mais plus révoltante est la vue de leurs superstitions. Chaque mercredi matin, sur la route d'Alger à Saint Eugène, on rencontre des groupes de femmes et d'enfants. Ils se dirigent vers la plage, au lieu dit *Seba-Aïoun*, les sept fontaines, portant les poules destinées au sacrifice. Ils vont invoquer les bons génies et conjurer les mauvais.

Les négresses sont les prêtresses de ce culte. Après avoir pris dans un réchaud quelques grains d'encens ou de benjoin dont elles font respirer la vapeur aux personnes qui les consultent, elles saisissent une poule, l'égorgeront à moitié et la jettent sur le sable. Si la victime gagne la mer, le sacrifice est agréable aux génies, le malade sera guéri, les désirs seront exaucés. Si au contraire elle meurt sur le sable, il faut renouveler l'offrande.

La poule est quelquefois remplacée par un mouton ou un bœuf. C'est alors un nègre qui fait l'office de sacrificateur.

Hideux et écœurant spectacle que celui de ces pauvres bêtes courant çà et là sur la plage, la gorge à moitié coupée, la tête pendante, de ces mégères aux mains pleines de sang, véritables sorcières, de ces crédules qui attendent avec anxiété la réponse du destin.

C'est une vraie scène de sabbat, et on n'assiste pas à cette abominable tuerie sans indignation et sans horreur.

J. B.

CHRONIQUE FINANCIÈRE

Paris, 28 septembre.

Comme nous le constatons depuis quelque temps, le mouvement de reprise qui avait commencé à se dessiner dans la séance de mardi n'a pas eu de lendemain. Hier, sous la pression de quelques offres qui n'ont pas eu de contre-partie immédiate, on perdait la légère avance qui avait été gagnée.

Il faut dire aussi qu'étant donné la nullité des transactions, les mouvements de hausse ou de baisse qui se produisent n'ont aucune signification. Le marché se réveillera-t-il de sa torpeur au moment de la liquidation, nous le désirons sincèrement, mais nous n'osons l'espérer. Pour que la spéculation se décidât à sortir de sa réserve, il faudrait qu'elle fût fixée sur les négociations engagées avec la Chine. Le télégraphe parlera-t-il avant samedi ? *That is the question.*

Aujourd'hui le 3 0/0 se traite à 78.82, l'Amortissable fait 81.25 et le 4 1/2 reste à 108.42 après 108.45.

L'action Suez clôture à 2.395, le Panama est à 491. Le succès de la prochaine émission d'obligations de cette Compagnie ne peut plus être mis en doute. Les actionnaires et les obligataires ont beaucoup usé du droit qui leur était assuré, et l'on sait que leurs souscriptions sont irréductibles. D'un autre côté, les demandes reçues aux établissements de Crédit qui ont ouvert leurs guichets à la souscription sont si nombreuses qu'elles devront être réduites dans de fortes proportions.

Le Turc est à 10.40, l'Unifiée à 361 et l'Extérieure à 57 27/32.

BILLETS A PRIX RÉDUITS POUR BORDEAUX.

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans prévient le public qu'à l'occasion de la foire d'octobre à Bordeaux, il sera délivré les trois derniers dimanches de ce mois, c'est-à-dire les 14, 21 et 28, octobre, ainsi que le jour de la fête de la Toussaint et le dimanche 4 novembre, aux gares et stations des sections d'Angoulême, de Périgueux et du Boisson inclus à Libourne exclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Bordeaux, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général.

Ces billets, qui seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du lendemain de leur délivrance, pourront être utilisés dans tous les trains recevant réglementairement des voyageurs à plein tarif de la classe du billet délivré, à l'exception des trains rapides ou poste n° 3, 24, 15, 115, 14 et 114.

En outre, les coupons retour des billets aller et retour que les gares et stations de la section de Libourne inclus à Bordeaux délivreront pour cette dernière ville, aux prix fixés par le tarif spécial A n° 9, pendant les jours sus-indiqués, seront exceptionnellement valables pour le lendemain inclus.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la librairie Albel Pilon (A. Le Vasseur, successeur). Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner ; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques, littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette Maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie : nos lecteurs peuvent se le procurer en en faisant directement la demande, rue de Fleury, 33 Paris.

AVIS IMPORTANT

Les GRANDS MAGASINS du LOUVRE, à Paris, ont l'honneur d'informer les Dames des départements que la Grande Exposition Générale des Nouveautés d'Automne et d'Hiver est fixée au **Lundi 1^{er} Octobre** ; un extrait du Catalogue de cette brillante exposition doit être publiée à la 4^e page des *Grands et des petits Journaux de Paris*, portant la date du 30 septembre.

Les articles préparés en vue de cette mise en vente sont destinés à provoquer un étonnement général ; les renseignements que nous avons publiés dans tous les journaux de Paris démontreront comme toujours, que lorsque les Grands Magasins du Louvre annoncent une Exposition, il s'agit de véritables occasions et de prix extraordinaires.

Grande mise en vente de toutes les Nouveautés les plus récentes en Soieries, Lainages, Draperie, Flanelles et Étoffes de fantaisie pour Robes et Costumes.

Bourse de Paris.

Cours du 29 Septembre.

Rente 3 p. %	78.85
— 3 p. % amortissable	81.45
— 4 1/2 p. %	107.00
— 5 p. %	108.32

En raison de nombreuses affaires traitées par les Grands Magasins du Louvre dans des conditions exceptionnelles et hors de pair, l'Exposition générale de toutes les NOUVEAUTÉS d'HIVER, qui commencera Lundi, Premier Octobre sera des plus intéressantes.

Les plus belles Soieries noires et de couleurs, les magnifiques Velours de Lyon, les plus beaux Satins, seront offerts à un bas prix inconnu jusqu'ici.

Les Vêtements de toutes formes pour les Dames et les Enfants : les Manteaux, Confections, Costumes, Peignoirs, Matinées, Vêtements de Fillettes et de Garçonnetts, les Modes, la Lingerie et les Layettes, les Jupons et les Jupes de Costume, possèdent l'élégance particulière qui a toujours distingué nos créations.

Les fraîches Nouveautés pour Robes, les Lainages et les Draperies sont appelés à obtenir un grand succès.

Nous avons aussi des milliers de pièces de tissus peu coûteux, avec lesquels on peut faire des Toilettes et des Robes d'un goût parfait.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS.

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS. — L'administration des Grands Magasins du Louvre, à Paris, expédie franco et gratis, dans toute la France et dans le Monde entier, des collections complètes d'échantillons de tous les Tissus, ainsi que ses Catalogues, Gravures de Modes, Devis, Renseignements, etc.

Il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie adressée à Messieurs les administrateurs des Grands Magasins du Louvre, à Paris.

NOTA. — Pour les demandes d'échantillons, afin que les collections soient bien complètes, prière d'indiquer le genre des étoffes que l'on désire, et de fixer les prix approximativement.

EXPÉDITIONS. — Tous les envois de 25 francs et au-dessus sont expédiés entièrement franco de port pour toute la France et l'Alsace-Lorraine.

Les GRANDS MAGASINS du LOUVRE, de Paris, n'ayant aucune succursale, n'ont absolument rien de commun avec les maisons des départements et de l'étranger qui ont pris le même nom ; ils engagent les Dames à se mettre en garde contre ces marchands qui se servent DU TITRE DE MAGASINS DU LOUVRE dans le but d'établir une confusion.

NOS PETITS CONSEILS.

La véritable liqueur *Bénédictine de l'Abbaye de Fécamp* est devenue décidément le cordial à la mode ; son succès est un fait accompli. C'est la plus tonique, la plus digestive et en même temps la plus exquise de toutes les liqueurs de table.

Elle a été employée très efficacement comme préservatif dans les affections épidémiques même les plus dangereuses, comme les affections cholériques.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C^e
56, RUE JACOB, A PARIS

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; un an, 14 fr.

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro. 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr. S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

21 RÉCOMPENSES

1^{er} PRIX

MÉDAILLES ARGENT & OR et Diplômes d'Honneur

DÉLICIEUSE LIQUEUR DE PIN

DITE

ÉLIXIR DES VOSGES

TONIQUE ET HYGIÉNIQUE.



MÉDAILLE D'OR

FOURGEAUD & LACOSTE
PÉRIGUEUX

Cette liqueur se recommande par ses propriétés balsamiques et stomachiques ; étendue d'eau, elle remplace avantageusement le Sirop de Pin, dont elle renferme les principes actifs.

Dépôts dans les principaux établissements.

MAISON DES 100.000 PALETOTS

CAHORS, Boulevard Nord.

A. PAQUIGNON

MAISON PRINCIPALE A PÉRIGUEUX, FONDÉE EN 1843.

RUE TAILLEFER ET RUE CONDÉ

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition nationale de Périgueux.

VÊTEMENTS SUR MESURE, HAUTES NOUVEAUTÉS.

HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS

RAYON SPÉCIAL DE CHEMISES, dirigé par un Coupeur spécial, b. s. g. d. g.

Envoi sur demande de Marchandises à condition et d'Echantillons, avec indications nécessaires pour prendre mesure soi-même.

La Maison des 100.000 Paletots garantit la qualité de toutes ses Fournitures.

ELLE ÉCHANGE OU REMBOURSE CELLES QUI ONT CESSÉ DE PLAIRE

PRIX FIXE INVARIABLE.

Tous les Envois sont faits franco.

SUCRAGE des VENDANGES

Augmentation de quantité

Raisins secs, Sucres bruts et cristallisés, Sucre de Maïs, Colorant supérieur, Tannin et tous produits pour améliorer la qualité des Vins.

COUSTILLAS Jeune

Place Francheville, — Périgueux.

ARMES DE LUXE ET QUINCAILLERIE

CHANGEMENT DE DOMICILE

Léon DELRIEU

ARQUEBUSIER, MARCHAND QUINCAILLIER

Préviens le Public qu'à partir du 20 août son Atelier et son Magasin sont transférés Maison ROQUES, boulevard L. Gambetta, 87, en face la Place d'Armes.

Grand choix de FUSILS BAGUETTES — LEFAUCHEUX ; PERCUSSION CENTRALE ; REVOLVERS ; ARTICLES DE CHASSE ET DE PÊCHE, vendus aux prix les plus réduits.

Réparation d'Armes de tout système.

Maison de confiance

O. DELORD

Rue de la Liberté, 12 — CAHORS

CHAUSSURES POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS

ARTICLES DE LUXE ET DE FANTAISIE

CHAUSSURES DE CHASSE & DE TRAVAIL

PRIX TRÈS MODÉRÉS.

UN JOURNAL POUR RIEN

Les Récréations utiles, revue de tous les travaux et passe-temps agréables et fructueux, ne se contentent pas d'augmenter les ressources et de procurer des moments heureux à chaque famille ; elles offrent des primes extraordinaires et sans précédents :

1^o Un abonnement gratuit à une des meilleures revues bi-mensuelles : *Les Soirées du Village et du Château* ;

2^o Des primes variées en tous genres : *Articles de ménage, Photographie, Physique, Chimie, Graines de fleurs, Machines pour découper le bois, Epicerie, etc., etc.*

3^o Des représentants du journal sont à Paris et à Marseille à la disposition des abonnés pour leurs achats.

On s'abonne en envoyant 8 fr. au bureau du JOURNAL DU LOT, chargé de recevoir les abonnements.

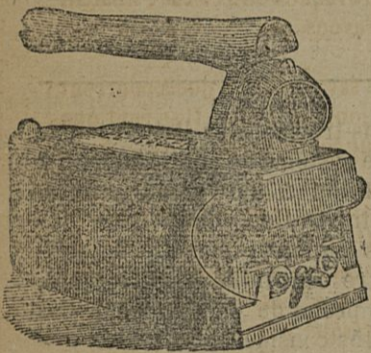
Édition spéciale pour les membres du Clergé.

(Décor et architecture religieuse).

CHAMBRE GARNIE A LOUER

avenue de la gare n° 6.

Le propriétaire-gérant, A. Layton.



NOUVEAU FER

A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez JEAN LARRIVE, Fils aîné

16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage *Persan*, sans brosses, imperméable à l'eau.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE CAHORS 1881

Maison Doucède

CAHORS. — Rue de la Liberté.

M. Doucède prévient sa nombreuse clientèle qu'il a reçu un grand assortiment de Draperies, hautes nouveautés d'Elbeuf et Anglaise pour Pantalons, Costumes complets, Pardessus, et un très-beaux choix de Gilets, haute nouveauté pour la saison prochaine.

Comme par le passé tout le soin désirable sera apporté à la confection des Vêtements.

M. Doucède se recommande aussi pour l'Habit noir, Costume de soirée, etc.

SOLIDITÉ. ÉLÉGANCE ET PRIX TRÈS-MODÉRÉS

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE CAHORS

Traduite par de G. de La Croix, par L. Ayma, Inspecteur honoraire d'Académie, Officier de l'université, commandeur de St-Grégoire-le-Grand.

Prix des deux volumes brochés : Edition de luxe 20 fr. ; édition ordinaire 12 fr.

Les souscripteurs sont priés de vouloir bien réclamer à l'imprimerie Plantade les fascicules qui leur manquent, et en envoyer le montant.

En vente au bureau du Journal.

Très complète, indiquant TOUS LES CHEMINS DE FER en projet, en construction ou en exploitation

DU LOT

En vente chez tous les Libraires.

En feuille, 0 fr. 75. — Sur carton, 1 fr. 25. — Sur toile avec étui chagriné 1 fr. 50. 25 c. en plus par la poste.

DICIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction : — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exec. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 f. 10 par la poste.